

Contexte du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara de 2015

- Les badlands de Cheltenham sont désignées zone de protection de l'escarpement aux termes du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN).
- Les zones de protection de l'escarpement sont importantes sur le plan environnemental et en raison de leur proéminence visuelle.
- Des caractères de l'escarpement qui ont été fortement modifiés par les activités d'utilisation des terres, des zones tampons nécessaires pour la protection d'étendues sauvages exceptionnelles et des zones naturelles d'importance régionale font partie des zones de protection de l'escarpement.

Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara

- La propriété est également un point d'accès à l'escarpement du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara (RPELEN) du PAEN.
- La partie 3 du PAEN énonce les politiques du RPELEN, qui servent de guide pour la gestion et l'utilisation des parcs et des espaces libres dans la région visée par le Plan.
- Les aires d'accès à l'escarpement sont censées donner au public la possibilité d'accéder à l'escarpement du Niagara. Elles peuvent offrir des installations modestes pour faciliter les activités ayant lieu dans la journée aux terrasses d'observation, dans les zones panoramiques et aux autres points d'intérêt.

Objectifs du RPELEN

Les objectifs du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara (RPELEN) sont les suivants:

- Protéger des zones écologiques et historiques uniques;
- Offrir des possibilités bien choisies de réaliser des activités éducatives et de loisirs en plein air;
- Donner au public facilement accès à l'escarpement du Niagara;
- Constituer un réseau public de grands parcs et espaces libres par l'acquisition de terres supplémentaires et l'aménagement de ces parcs et espaces libres;
- Ménager une voie d'accès pour le sentier Bruce;
- Conserver et améliorer le milieu naturel de l'escarpement du Niagara;
- Favoriser le tourisme en offrant à la population ontarienne et aux visiteurs des possibilités de découverte et de détente dans les terres publiques;
- Communiquer une vision commune de l'escarpement du Niagara et le faire apprécier de tous;
- Jouer un rôle de chef de file en appuyant et en faisant connaître les principes de la désignation de réserve mondiale de biosphère donnée par l'UNESCO à l'escarpement du Niagara par un aménagement durable du parc, la gestion écologique, la participation de la collectivité, la surveillance environnementale, la recherche et l'éducation.

Processus de planification du RPELEN

Plans directeurs et d'aménagement du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara

- Un plan directeur et d'aménagement est préparé pour chacune des propriétés du RPELEN.
- L'élaboration d'un plan du RPELEN donne lieu à un processus consultatif auquel participent les organismes gouvernementaux et les autorités d'approbation, les Premières Nations, les intervenants et les membres de la population concernée.
- La version finale du plan doit être conforme à la politique du PAEN et être approuvée par la Commission de l'escarpement du Niagara (CEN) avant d'être examinée par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts pour approbation finale.

Plan directeur d'aménagement des badlands de Cheltenham

- La Fiducie du patrimoine ontarien (FPO) consulte l'Équipe pour l'aménagement des badlands de Cheltenham à propos de l'élaboration d'un plan directeur pour la propriété. La Région de Peel, la Ville de Caledon, l'Office de protection de la nature de la vallée de la Credit, la Caledon Country Side Alliance, la Première Nation des Mississaugas de New Credit, la Bruce Trail Conservancy et la CEN font partie de cette équipe.
- La FPO a commandé un sondage en ligne et organise une série de réunions publiques afin de recueillir les commentaires de la population.
- Les quatre principes directeurs ainsi que les observations de l'Équipe pour l'aménagement des badlands de Cheltenham, du consultant (Dillon) et du grand public orienteront la réalisation du plan directeur.

Plan directeur d'aménagement des badlands de Cheltenham

2e réunion publique du 25 janvier 2015



Principes directeurs pour les badlands de Cheltenham

La Fiducie du patrimoine ontarien est un organisme gouvernemental se vouant à la conservation qui détient des biens au bénéfice de la population de l'Ontario. Les badlands de Cheltenham sont une zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) d'importance provinciale pour les sciences de la Terre qui est classée zone d'accès à l'escarpement du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara. Dans ce contexte, l'Équipe pour l'aménagement des badlands a élaboré les principes suivants afin qu'ils éclairent la gestion et la planification du site :

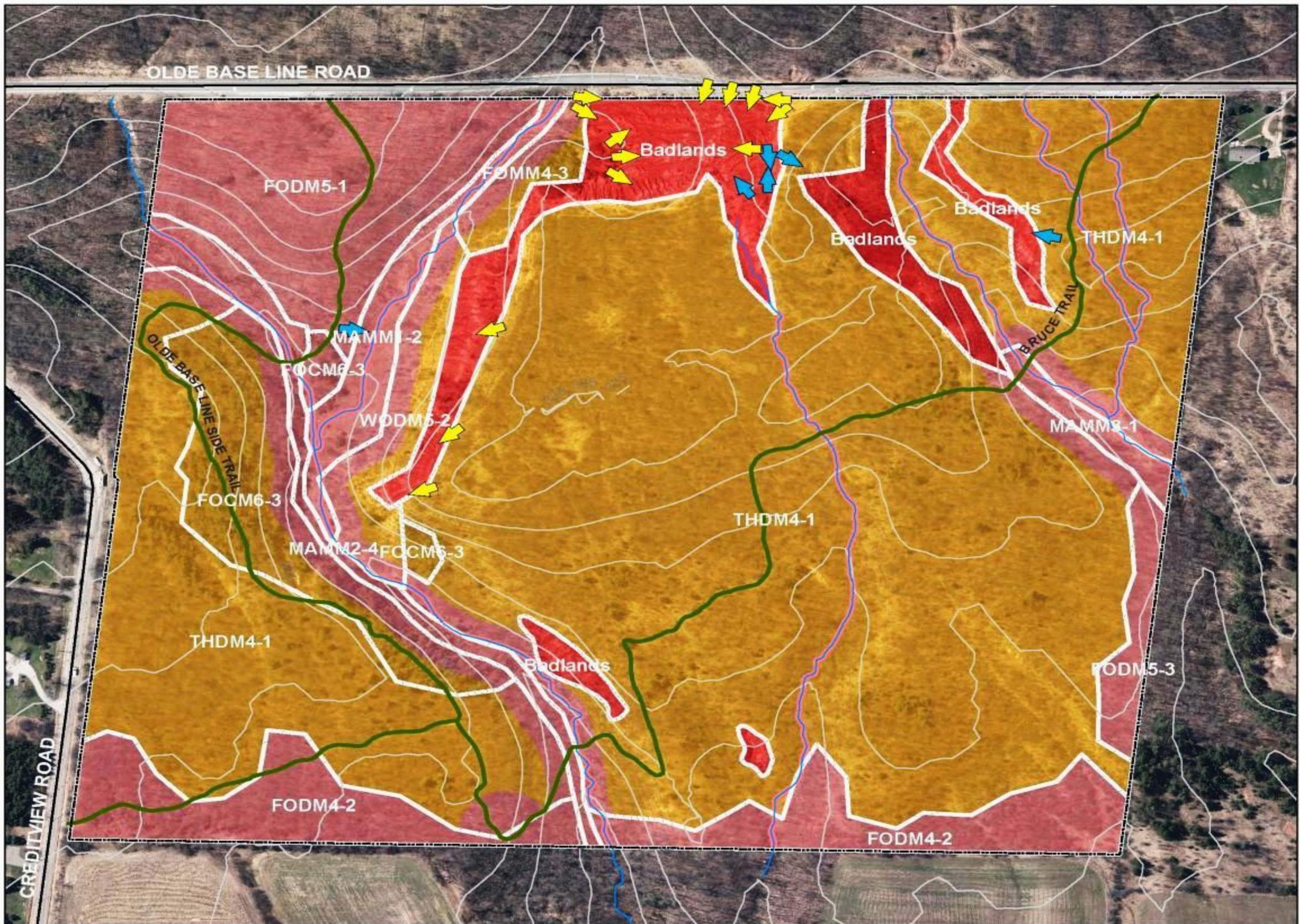
1. *Conservation du patrimoine culturel et naturel de la propriété*
2. *Sécurité de tous ceux qui visitent le site*
3. *Amélioration de l'accessibilité pour les personnes qui souhaitent accéder au site*
4. *Accroissement des possibilités d'interprétation et d'éducation du public*



Étape 1 – Résumé de l'inventaire et de l'analyse environnementale

Travail de l'étape 1

- Regroupement et examen de l'information des études techniques antérieures, complétées par des enquêtes sur le terrain.
- Repérage des attributs du site, entre autres la présence d'espèces dont la conservation est préoccupante et d'espèces en péril.
- Examen des politiques environnementales et d'aménagement applicables (fédérales, provinciales, régionales, municipales et du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara).
- Analyse des ressources, gestion des enjeux et possibilités d'aménagement du site en ce qui concerne le patrimoine naturel, le patrimoine culturel, les loisirs et les ressources visuelles.
- Recherche sur les modèles de gestion des incidences des visiteurs utilisés dans d'autres milieux naturels qui sont propriété publique.
- Élaboration de critères d'évaluation et classement des aires de protection prioritaires, et préparation d'une carte.
- Détermination des zones de gestion possibles pour le site (à l'aide du manuel de planification du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara (RPELEN)).
- Détermination des points à prendre en compte pour éclairer les concepts du site selon les ressources du site, les politiques et les commentaires du public (sondage d'opinion, 1re réunion publique).



Badlands de Cheltenham

Figure 9:
Aires de protection prioritaires

Légende

- Limites de la propriété
- Cours d'eau
- Routes
- Courbes de niveau principales 5 m
- Courbes de niveau secondaires 1 m
- Vues des badlands
- Autres vues de l'intérieur du site

Niveaux de protection

- 1
- 2
- 3



0 12.5 25 50 75 100 Meters

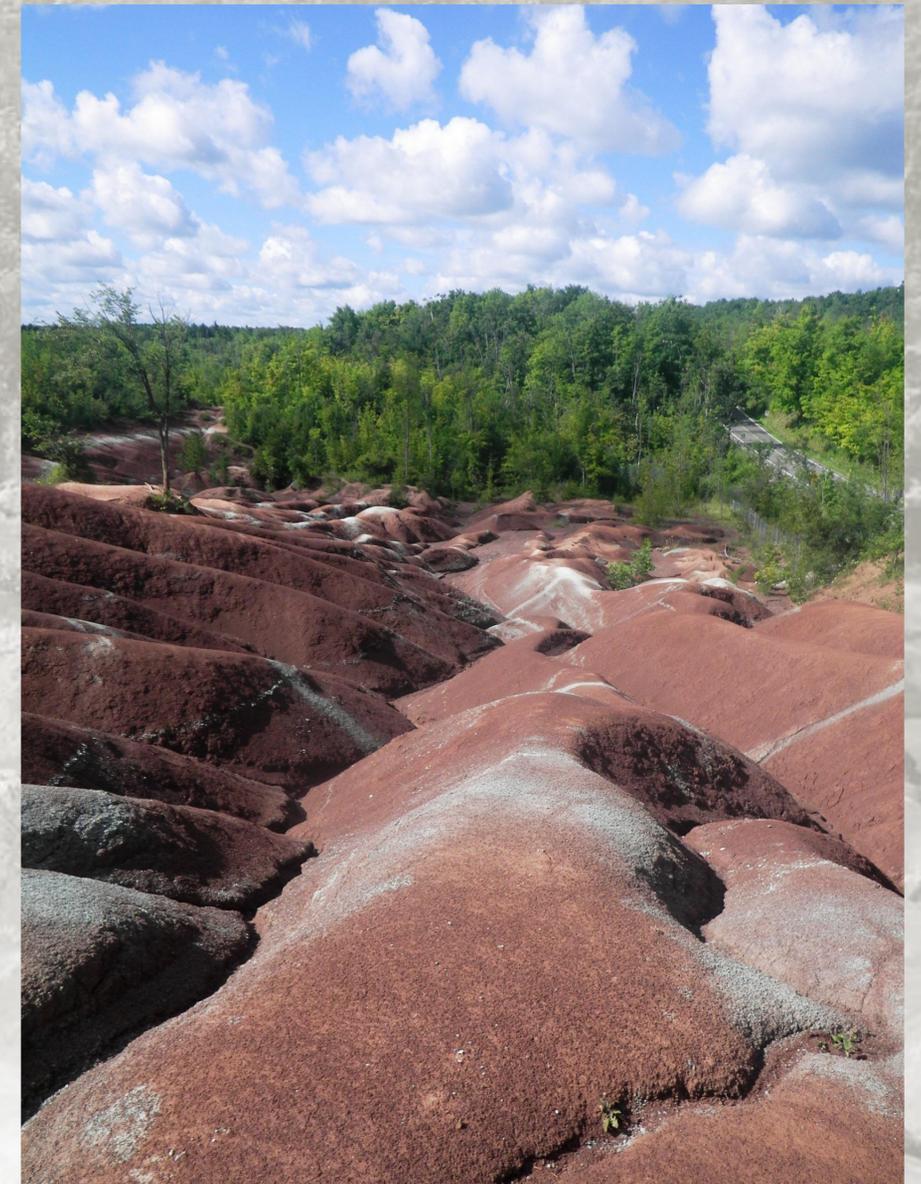
MAP DRAWING INFORMATION:
 MAP CREATED BY: MK
 MAP CHECKED BY:
 MAP PROJECTION: NAD 1983 UTM ZONE 17N
 PROJECT: 15-2394
 STATUS: DRAFT
 DATE: 12/03/15



Aires de protection prioritaires

Processus d'évaluation

- Fondé sur les pratiques de la planification intégrée des réseaux du patrimoine naturel.
- Inventaire et classement des ressources du patrimoine naturel dans les catégories des corridors naturels et des zones centrales naturelles.
- A inclus de plus les ressources du patrimoine culturel, les ressources récréatives et les panoramas importants.
- A tenu compte de l'importance relative de toutes les ressources et de tous les caractères pouvant être présents dans le site et leur a affecté un rang de 1 à 5 (du plus élevé au moins élevé).
- Dans les zones du site où il y a chevauchement, le niveau de protection possible le plus élevé a prévalu.
- Les aires de protection prioritaires seront utilisées pour l'établissement des limites des zones de gestion et pour éclairer les stratégies visant à conserver le patrimoine naturel et à gérer les visites.



Aires de protection prioritaires

Niveaux des aires de protection prioritaires

Niveau de protection 1

- Protège les caractères naturels qui sont considérés comme particulièrement fragiles. Il pourrait s'agir, par exemple, dans d'autres sites, de terres humides d'importance provinciale ou des pentes abruptes d'un escarpement.
- Ces caractères n'existent pas dans la propriété. D'autres caractères des badlands se sont toutefois vu accorder le niveau 1 par suite de leurs caractéristiques uniques et sensibles.

Niveau de protection 2

- Protège des aires naturelles de grande qualité qui apportent des composantes essentielles à l'écosystème naturel patrimonial.
- Les aires de niveau 2 du site incluent des terres humides non évaluées ou qui ne sont pas d'importance provinciale, des cours d'eau et leurs zones tampons (en général, 15 mètres) et l'habitat d'espèces en péril.

Niveau de protection 3

- Objectifs semblables à ceux des niveaux 1 et 2, mais inclut des caractères qui sont en général plus résilients.
- Les aires de niveau 3 du site sont une forêt de l'intérieur (>100 mètres du bord), des associations végétales rares, des panoramas et des bassins visuels importants, et des caractères culturels patrimoniaux.

Aires de protection prioritaires

Niveaux des aires de protection prioritaires (suite)

Niveau de protection 4

- Protège les zones tampons ou les zones qui contribuent à la protection d'autres fonctions et caractères naturels fragiles.
- Les zones de niveau 4 du site sont des aires forestières périphériques (<100 mètres), des plantations, l'habitat forestier en cours de régénération (p. ex., des taillis d'arbustes).
- D'autres aires dont le niveau de protection est 2 ou 3 les chevauchent. Aucune zone de niveau 4 n'apparaît par conséquent sur la carte.

Niveau de protection 5

- Protège les autres caractères naturels qui soutiennent les fonctions écologiques et favorisent la diversité des espèces.
- Les prés cultureux et les champs agricoles sont des exemples de niveau de protection 5 dans d'autres sites.
- Il n'y a pas d'aires de niveau 5 dans le site.

Zones de gestion du RPELEN

Zones de gestion du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara (RPELEN)

- Aux termes du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, une zone de gestion doit être affectée aux sites du RPELEN pour assurer leur planification et leur aménagement ordonnés, ainsi que l'efficacité de leur gestion.
- Six zones de gestion du RPELEN sont possibles : la zone de réserve naturelle, la zone naturelle, la zone d'accès, la zone historique, la zone de développement et la zone d'aménagement des ressources.
- Compte tenu des caractéristiques des badlands de Cheltenham, de leur rôle et de leur fonction dans le RPELEN, les zones de gestion recommandées pour le site sont la **zone de réserve naturelle** et la **zone d'accès**.

Nature Reserve Zone

Description : Habitat d'espèces en voie de disparition, menacées ou rares, ou d'espèces préoccupantes; habitat du poisson et des espèces sauvages; cours d'eau et terres humides, boisés, ZINS.

Utilisations autorisées (manuel de planification du RPELEN) : Sentiers/pistes, panneaux, installations d'interprétation, installations de recherche temporaires, pratiques de conservation.

Application aux badlands : La plus grande partie de la propriété.

Access Zone

Description : Aires de rassemblement qui facilitent l'utilisation dans les autres zones.

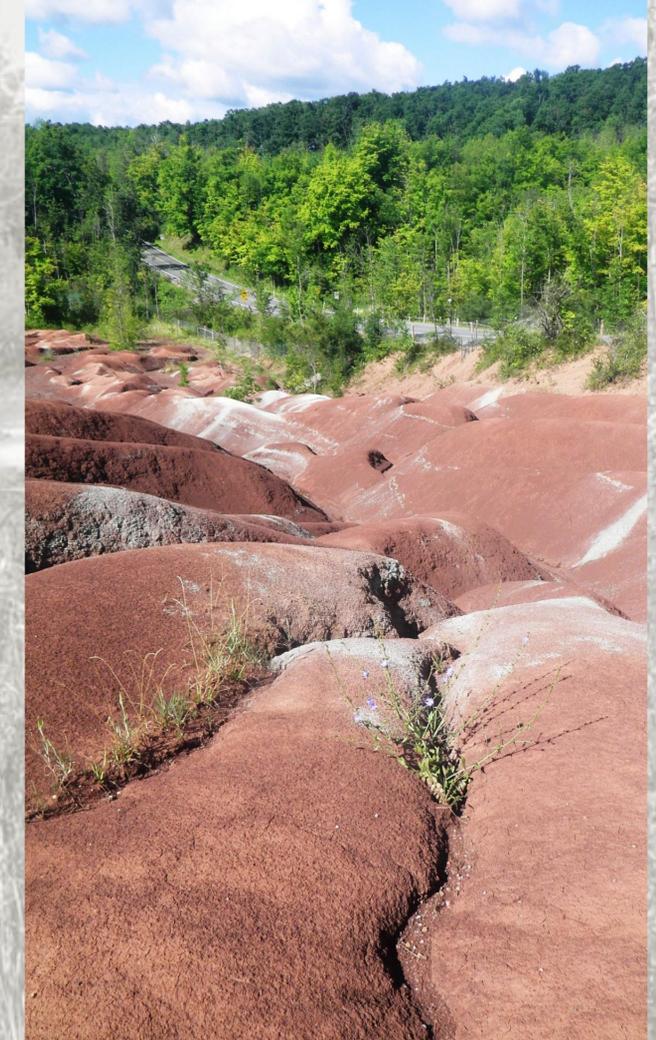
Utilisations autorisées (manuel de planification du RPELEN) : Minimum d'installations pour faciliter l'utilisation (p. ex., début de sentier, panneaux, zones de passage, parcs de stationnement).

Application aux badlands : Début du sentier Bruce, parc de stationnement prévu sur Olde Base Line Road, parc de stationnement éventuel sur Creditview Road (doit être évalué davantage).

Méthode de gestion générale

Gestion adaptative

- Surveillance des indicateurs physiques, biologiques et sociaux actuels.
- Inclut l'évaluation répétée des buts.
- La réorientation de la gestion repose sur le changement des conditions, de nouveaux renseignements ou la modification des attentes du public.
- D'autres études ou activités de surveillance pour les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces en péril pourraient être nécessaires, selon l'utilisation future de la propriété.



Méthode de gestion du patrimoine naturel

Espèces dont la conservation est préoccupante et espèces en péril

Present on the site and considered within the evaluation and ranking of Priority Protection Areas.

- Further site-specific assessments may be needed if future development (e.g. trails) has the potential to impact the species or their habitat.
- Ongoing monitoring will be an important component of a management plan.



Espèces envahissantes

- Les espèces envahissantes sont les phragmites, l'alliaire officinale, le nerprun cathartique et l'agrile du frêne.
- Il faut enlever et replanter pour favoriser la présence d'espèces désirables et améliorer la diversité floristique.
- Une évaluation supplémentaire de certains endroits est nécessaire pour établir un régime d'entretien et de surveillance.

Méthode de gestion des visiteurs

Paysage des badlands

- Restreindre l'accès du public aux badlands et n'autoriser que l'observation, en raison des incidences physiques (érosion et compactage) et sociales (sentiment d'entassement et obstacles à la vision).
- Une terrasse/promenade d'observation adjacente à Olde Base Line, qui pourrait se prolonger le long du périmètre des badlands, serait peut-être une solution. Les possibilités seront examinées à l'étape 2 – Concepts.
- Examiner les façons de gérer l'érosion et le ruissellement des badlands dans les terres humides et les cours d'eau.

Aires naturelles

- Contrôler l'accès aux aires naturelles par un réseau géré de sentiers/pistes.
- Limiter les sentiers et les installations pour les visiteurs aux aires les plus résilientes. Fermer/gérer les sentiers indésirables.

Sentiers et aires d'observation

- Tenir compte de la capacité de charge sociale et des incidences visuelles et physiques des aménagements.
- Examiner les possibilités de sentiers en boucle pour améliorer l'expérience des visiteurs et assurer la fluidité de la circulation des piétons.
- Intégrer des messages éducatifs et interprétatifs.

Résumé des commentaires des participants à la 1ere réunion publique

Résumé des questions ayant été circonscrites

- Questions à propos du processus de l'étude et des méthodes de consultation, rôle des études techniques réalisées jusqu'à maintenant, rôle et poids relatif des commentaires du sondage d'opinion.
- Craintes pour la protection de l'intégrité biologique et géologique du site.
- Craintes à propos des incidences de l'érosion (paysage des badlands et terres humides/cours d'eau).
- Souhait que la clôture du site soit permanente.
- Désir de limiter et de contrôler les visites. Entre autres commentaires :
 - limiter l'accès à l'observation du paysage seulement, fournir des échantillons de schiste de Queenston pour que les gens puissent les toucher;
 - limiter l'accès du public à tout le site, préserver le site pour l'étude et la recherche.
- Préoccupations relatives à la sécurité routière et aux incidences de la circulation des visiteurs du site sur la collectivité locale.
- Préoccupations relatives au parc de stationnement prévu. Entre autres commentaires :
 - pas assez grand,
 - trop grand impact sur le site,
 - augmentera la circulation et les problèmes de sécurité sur Olde Base Line.

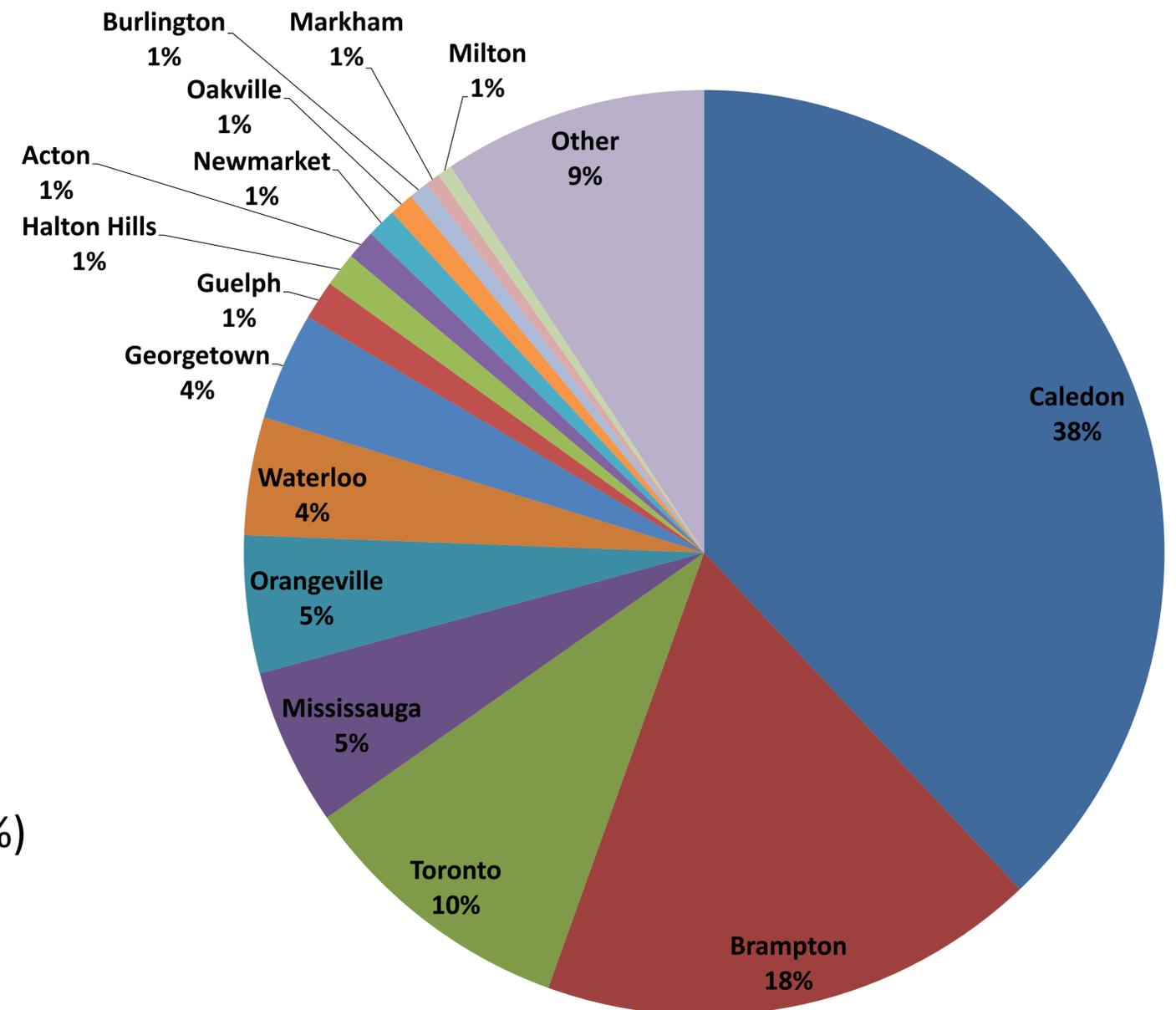
Résumé de l'atelier de travail de la 1re réunion publique

Commodités et améliorations (liste fournie)	Pour (nombre de gens)	Plutôt pour (nombre de gens)	Je serais pour si...	Contre (nombre de gens)
Terrasse(s) d'observation	16		<ul style="list-style-type: none"> • La zone reste clôturée. • Il y a une bonne solution de stationnement à proximité. • Il y en a plus d'une. • Elles sont confinées, de façon à protéger l'accès au site, qui resterait visuellement accessible. • Uniquement si cela contribuait à éviter tout accès à la formation schisteuse. • Une seule, à l'extérieur de l'enceinte clôturée. 	1
Tour d'observation	6		<ul style="list-style-type: none"> • Cela ne détourne pas l'attention du panorama. • On peut voir la ville à l'horizon. • Cela ne nuit pas à la beauté du paysage. 	11
Reconfiguration/amélioration des sentiers/voies d'accès	14		<ul style="list-style-type: none"> • Il y a une bonne solution de stationnement à proximité. • Élimine les sentiers indésirables et oblige à circuler dans des sentiers reliés à la terrasse d'observation. • Restriction d'accès nécessaire pour ne pas dépasser la capacité limite. • Contrôle très rigoureux du sentier Bruce, autorisé seulement aux randonneurs. • Interdiction totale d'accès à la formation schisteuse. Création d'un parc de stationnement loin de la route principale, qui oblige les visiteurs à marcher une demi-heure pour admirer les badlands. 	1
Zones de protection/mise en valeur de l'environnement naturel (existantes ou élargies)	16		<ul style="list-style-type: none"> • Il y a une bonne solution de stationnement à proximité. • Protection uniquement sous la forme d'une clôture, etc. • L'environnement naturel doit passer avant le tourisme si nous sommes vraiment résolus à assurer la conservation. • Il s'agit d'une ZINS, il faut la protéger/préserver. 	1
Installations d'interprétation/pédagogiques (sur les lieux)	12	2	<ul style="list-style-type: none"> • Le stationnement est plus important. • Si c'est simple. • Utilisation d'un éventuel panneau « exploitation d'argile à Caledon ». 	3
Matériel d'interprétation/pédagogique (en ligne)	12	2		3
Zones interactives (permettant de faire concrètement l'expérience de la topographie)	7	2		7
Toilettes	9		<ul style="list-style-type: none"> • Si elles font partie d'un centre d'accueil plus vaste. • Utilisation payante. • À proximité du parc de stationnement. 	7
Mobilier du parc (bancs, poubelles, supports à bicyclettes, etc.)	10	1	<ul style="list-style-type: none"> • Poubelles uniquement. • Supports à bicyclettes, poubelles et nombre minime de bancs. • Tables de pique-nique à prévoir également. • Sur le thème argile/brique. • Supports à bicyclettes seulement. • Poubelles seulement. • Poubelles et bancs le long d'un sentier de promenade à partir du parc de 	3
Visites guidées	9	2	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a une bonne solution de stationnement. • À des fins pédagogiques, universitaires et scolaires. • Nombre très limité. • Si les fonds recueillis servent à la conservation du site. • En dernier recours. 	4
Service de navette depuis d'autres sites locaux	7	2	<ul style="list-style-type: none"> • Doit faire partie d'un plan intégré de gestion du trafic touristique à Caledon. • Services de transport. • Sécurité, moins de circulation sur les routes. Plan de transport amélioré, gestion de la circulation. • Gestion prudente en période d'affluence. 	3

Résultats du sondage d'opinion

Sondage

- Lancé en septembre 2015
- Annoncé dans six journaux et en ligne sur le site Web de la FPO et des sites partenaires
- Terminé en octobre 2015
- Au total, 590 répondants :
 - Caledon (38 %)
 - Brampton (18 %)
 - Mississauga (5 %)
 - Toronto (10 %)
 - Orangeville (5 %)
 - Georgetown (4 %)
 - Guelph, Halton Hills, Burlington, Markham, Milton (1 %)
 - Réponses du Québec, du Manitoba, d'Ottawa et de la Colombie-Britannique



Résultats du sondage d'opinion

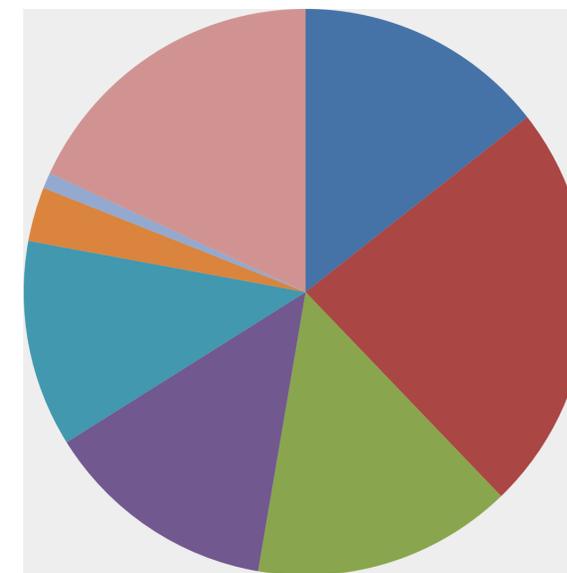
Durée de la visite type

15 minutes ou moins	14,40 %
16 à 30 minutes	23,40 %
31 à 45 minutes	14,90 %
46 à 60 minutes	13,40 %
Plus d'une heure, mais moins de 2 heures	11,80 %
Plus de 2 heures, mais moins de 3 heures	3,10 %
Plus de 3 heures	0,90 %
Je ne visite en général pas le site	18,10 %

Activités effectuées aux alentours

- Fréquentation de restaurants et de magasins d'alimentation (35 %)
- Visite d'autres aires de conservation et espaces naturels (34 %)
- Magasinage dans des boutiques locales (28 %)
- Visite à des amis et à des membres de la famille (16 %)
- Visite des badlands de Cheltenham seulement (26 %)
- Visite d'un site d'activités sportives ou de loisirs (p. ex., golf, ski) (8 %)
- Autres activités : randonnée sur le sentier Bruce ou ailleurs, pêche

Pendant une visite type, combien de temps restiez-vous aux badlands de Cheltenham (avant la fermeture temporaire du site)?



- 15 minutes ou moins
- 16 à 30 minutes
- 31 à 45 minutes
- 46 à 60 minutes
- Plus d'une heure, mais moins de 2 heures
- Plus de 2 heures, mais moins de 3 heures
- Plus de 3 heures
- Je ne visite en général pas le site

Types d'activités effectuées dans le site

Observer le paysage/admirer la vue (82 %)

Photographie/vidéographie (51 %)

Randonnée dans le sentier Bruce (40 %)

Pique-nique, observation des étoiles, activités pédagogiques/de recherche (<5 %)

Résultats du sondage d'opinion

Soutien des principes

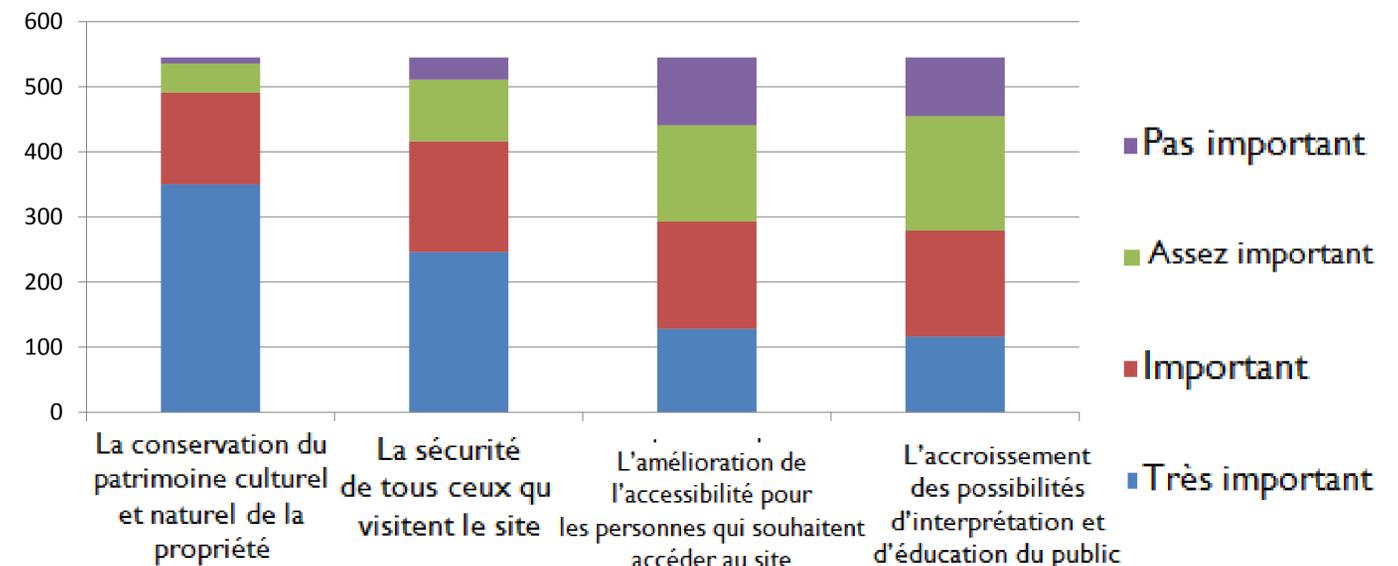
(important ou très important)

1. Conservation du patrimoine culturel et naturel de la propriété (90 %)
2. Sécurité de tous ceux qui visitent le site (76 %)
3. Amélioration de l'accessibilité pour les personnes qui souhaitent accéder au site (54 %)
4. Accroissement des possibilités d'interprétation et d'éducation du public (51 %)

Préoccupations relatives à la sécurité

- La majorité des répondants (80 %) se sont dits inquiets jusqu'à un certain point (légèrement inquiets, inquiets ou très inquiets).
- 21 % n'étaient pas inquiets.

L'Equipe pour l'aménagement des badlands de Cheltenham a élaboré quatre principes directeurs pour orienter tous les travaux futurs sur le site. Veuillez dire à quel point chacun de ces principes est important.



Préoccupations relatives à l'érosion

- La majorité des répondants (82 %) se sont dits inquiets jusqu'à un certain point (légèrement inquiets, inquiets ou très inquiets).
- 18 % n'étaient pas inquiets.

Résultats du sondage d'opinion

Commodités et améliorations du site les mieux classées

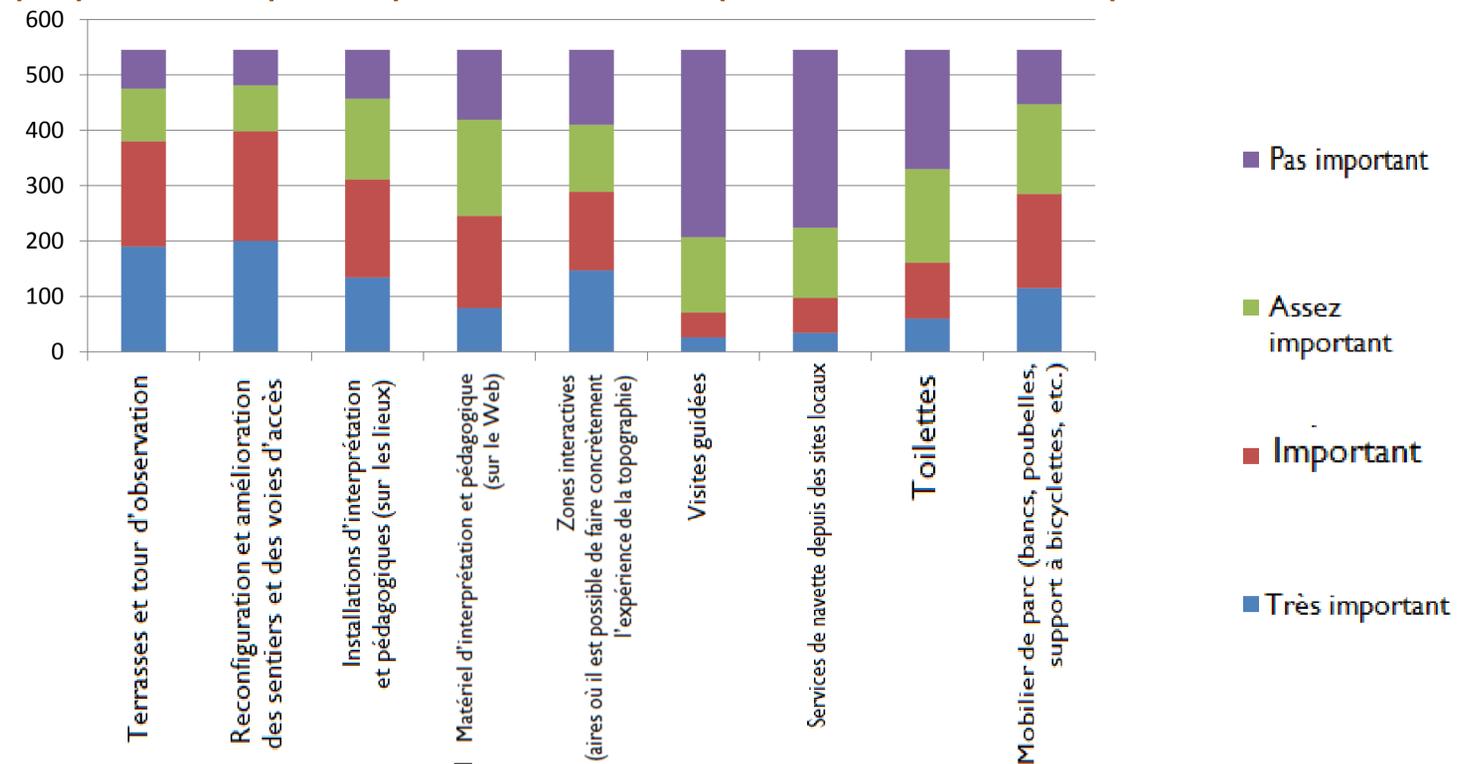
(Important ou très important)

1. Reconfiguration et amélioration des sentiers et des voies d'accès (73 %)
2. Terrasses et tour d'observation (70 %)
3. Installations pédagogiques et d'interprétation (sur les lieux) (57 %)
4. Zones interactives (53 %)
5. Mobilier du parc (bancs, poubelles, supports à bicyclettes) (52 %)

Fréquentation du site si l'accès aux badlands était limité à l'observation

- Oui (63 %)
- Non (17 %)
- Ne sait pas (20 %)

Pour favoriser la fréquentation des badlands de Cheltenham tout en atténuant les risques pour la sécurité et les problèmes de conservation, une intervention humaine sera nécessaire. Veuillez dire à quel point il est important que les commodités ci après soient incluses dans le plan définitif..



Disposé à payer ou à faire un don pour accéder au site

- Oui (68 %)
 - 5 \$ ou moins (49 %)
 - 5 \$ à 10 \$ (15 %)
- Non (32 %)